

Loyola ou les multiples chemins vers le vivre ensemble

Solange Lefebvre*

Ayant eu le plaisir de discuter avec Shauna Van Praagh, lors d'un atelier Interaxe de notre regroupement dédié au thème, « Droit, religion & éducation ». Questions d'« Interfaith » et d'« Interface », j'ai été intéressée de l'entendre parler de l'importance de reconnaître la variabilité des expériences du terrain en matière d'éducation religieuse¹. Une école est en effet un corps organique où le personnel scolaire, les élèves, les parents et la communauté interagissent de manière complexe, si bien qu'on ne peut décréter entièrement d'en haut ce qui surgira dans un programme et une dynamique de classe, surtout en matière d'éthique et de culture religieuse.

L'ambitieux programme d'éthique et de culture religieuse, instauré dans toutes les écoles du Québec en 2008, se veut un moyen de répondre aux impératifs du vivre ensemble. Non seulement propose-t-il des connaissances sur les grandes religions et courants séculiers (incroyants) et spirituels, l'étude de diverses questions éthiques, il met aussi en œuvre la compétence du dialogue, en invitant les enseignants et les élèves à développer une capacité de discuter et de confronter les points de vue de manière respectueuse. Il insiste sur les expressions culturelles du religieux, présentes dans l'environnement des élèves. C'est là, indéniablement, une contribution à la formation citoyenne.

Le collège catholique Loyola a pourtant revendiqué son droit de dispenser une partie de ce cours dans une perspective catholique, tout en poursuivant les mêmes objectifs, droit que lui a reconnu la Cour suprême

* Chaire en gestion de la diversité culturelle et religieuse, Institut d'études religieuses, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.

¹ Ce texte reprend en partie une lettre ouverte parue dans le journal *La Presse*: Solange LEFEBVRE, « Où est le problème ? La Cour suprême et Loyola », *La Presse*, 5 avril 2015, en ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201504/07/01-4858955-ou-est-le-probleme.php>.

du Canada et contre l'avis de la ministre de l'Éducation². Le groupe de juges majoritaire estime qu'il est normal que ce collège confessionnel, dont l'identité catholique est claire et affirmée, puisse enseigner la religion catholique selon une perspective confessionnelle. Néanmoins, selon la cour, le programme doit présenter les autres religions et courants éthiques de manière impartiale. Le ministère considèrerait que l'enseignement dans une perspective catholique, plutôt que neutre et impartiale, « ne pouvait réaliser les objectifs étatiques de promotion du respect de l'autre et d'ouverture à la diversité ». Le débat concerne en effet en grande partie cet enjeu : une école offrant une perspective confessionnelle – mais dans ce cas très limitée – peut-elle préparer des citoyens à vivre dans des sociétés pluralistes de manière ouverte et respectueuse ? Les faits historiques démontrent que oui. Des milliers d'écoles catholiques dans le monde sont fréquentées par des clientèles pluralistes. Des parents de diverses religions les recherchent, les prisent même, pour la qualité de leur éducation. Pour la qualité de leur éducation, mais aussi pour leur respect fondamental de la religion. Les parents des quelques étudiants non catholiques fréquentant Loyola sont satisfaits de ce climat respectueux de la religion. Lors d'une conférence sur la question, un ex-étudiant de Loyola, présent dans l'audience, expliquait qu'il avait apprécié cette école, tout en se disant non religieux.

Dans le débat actuel sur la citoyenneté commune au Québec, le principe suivant apparaît aller de soi : une vie commune harmonieuse ne serait satisfaite que par une transmission forte de valeurs communes à tous, en distinguant clairement l'éducation scolaire de l'éducation religieuse, cette dernière devant être confiée aux seuls groupes religieux, en dehors du milieu scolaire ou du curriculum obligatoire. Par conséquent, plusieurs estiment que les écoles offrant des projets confessionnels forts sont incapables de former des citoyens ouverts. C'est oublier que l'on peut poursuivre l'objectif du vivre ensemble de plusieurs manières (s'il est vrai que l'on valorise la diversité !), l'une d'entre elles étant d'ancrer ses enfants dans une éducation confessionnelle cohérente, qui contribue à forger une identité claire et des convictions fortes. Toutes les études sur l'identité s'accordent pour dire que l'ouverture à autrui se fonde sur un rapport d'abord clarifié à soi-même. Si la valeur du pluralisme et l'importance de

² *Loyola High School v. Quebec (Attorney General)*, 2015 SCC 12. Voir Martínez-Ariño Julia et Solange Lefebvre, « Resisting or Adapting ? How Private Catholic High Schools in Quebec Respond to State Secularism and Religious Diversification » : *Eurostudia*, vol. 11, n° 1, 2016, p. 19-44.

vivre dans une société diversifiée de manière respectueuse est reconnue dans ces écoles, où est le problème ? Loyola ne dresse pas des autres religions ou convictions un tableau négatif. Il tient simplement à affirmer une perspective catholique, selon ses orientations éducatives jésuites reconnues à travers le monde. Si on avait affaire à des écoles sectaires, l'enjeu serait différent. La Cour suprême souligne d'ailleurs le caractère contextuel de son jugement, qui ne peut s'appliquer à tous les cas.

Dans les faits, le programme ECR est à l'image d'une majorité de Québécois conservant un attachement surtout culturel au catholicisme, et satisfaits de la place centrale qu'occupe celui-ci dans le programme, au nom de son importance historique, avec le protestantisme, le judaïsme et les spiritualités autochtones, et sans exclure les autres courants présents dans la société. Il peut satisfaire aussi une majorité de Québécois, de même que plusieurs écoles privées, dont certaines en furent des promotrices, parce que nombreux sont les Québécois qui à présent n'ont plus de convictions religieuses fortes, mais plutôt fluides et spiritualisées. Le Québécois moyen, lorsqu'on lui parle de sa religion, a tôt fait d'affirmer qu'il « croit mais... », ou qu'il est plutôt agnostique. Ce consensus large et cette religion culturelle vont tout à fait dans le sens du programme ECR. Des parents plus engagés sur le plan religieux miseront sur leurs groupes religieux respectifs pour la transmission. D'autres souhaiteront que le meilleur des héritages religieux, qui s'inscrit pour eux dans la culture, soit transmis aux générations montantes. Bref, ce programme peut rallier plusieurs types de groupes. Mais pourquoi refuser à certaines écoles le droit de se fonder sur des convictions plus fortes, appréciées de parents attachés aux convictions religieuses affirmées, et offrant un chemin différent de citoyenneté ?